

LA NOTE EPSY N° 51 ALERTE SOCIALE & POINT SUR LA NEGOCIATION SALARIALE DANS LES BRANCHES

EPSY vous adresse régulièrement son analyse de l'évolution du climat social.

EPSY est un cabinet d'audit social, spécialisé dans l'accompagnement du changement et dans la veille sociale.

Nous sommes à votre disposition pour vous présenter plus en détail nos champs de compétence et nos outils de diagnostic.

Vos contacts : Jean-Claude DUCATTE ou Philippe CELIS : 01.47.61.85.85

ACTUALITE SOCIALE IMPORTANTE

A ce jour, EPSY constate un **nombre grandissant de dépôts de préavis de grève pour la journée du 16 mai** (lundi de Pentecôte).

Dans la majorité des cas que nous avons recensés, ces appels sont le fait de l'ensemble des syndicats présents dans les entreprises, y compris de celui censé représenter les cadres, la CFE-CGC. Ainsi, on ne retrouve pas sur le terrain les clivages présents au niveau national (cf. division syndicale lors du 1^{er} mai dernier).

Ces mots d'ordre de grève, outre la dénonciation du principe du jour de solidarité, associent le plus souvent **revendications salariales et conditions de travail**. La défense de l'emploi est abordée de façon marginale, à l'exception des entreprises directement confrontées à une situation de cette nature.

Enfin, **il faut porter attention à la rédaction de ces préavis de grève**. Si dans 80% des cas, l'appel ne concerne que la journée du 16 mai, pour les 20% restants, on peut lire « **à partir du** ». Mot d'ordre qui laisse à penser que dans les entreprises où le rapport de force est favorable, **les syndicats chercheront à prolonger le mouvement au minimum sur deux jours**.



La présente note a pour objet de faire le point sur la remise à plat des grilles de salaires dans les branches du secteur privé, décidée par le gouvernement, afin d'assurer la mise en conformité des minima sociaux par rapport au SMIC et l'ouverture de négociations dans les branches au sein desquelles les grilles apparaissent obsolètes ou inadaptées.

1. L'ETAT D'AVANCEMENT AU 18 AVRIL

Suite aux mobilisations syndicales du 5 février et du 10 mars, le ministre délégué aux Relations du Travail, Gérard Larcher, a décidé de lancer le 18 mars dernier **un état des lieux des grilles salariales dans 276 branches professionnelles**.

Le 18 avril, la « *sous-commission des salaires* » de la Commission Nationale de la négociation collective a examiné les **premiers résultats de l'étude sur les pratiques des minima sociaux de 31 branches**. Ces branches peuvent être classées en **4 groupes** :

1. Celles dans lesquelles il y a des négociations en cours,
2. Celles ayant des minima sociaux inférieurs au SMIC et n'étant pas en négociation (une commission mixte paritaire devra être constituée avant le 15 mai si rien n'est fait),
3. Celles où la commission mixte paritaire doit être réactivée,
4. Celles qui sont conformes, où les salaires minima sont égaux ou supérieurs au SMIC.

Le tableau ci-après illustre la situation et laisse présager de ce que doit être la réalité dans l'ensemble des 276 branches.

Négociations en cours à suivre	Constitution d'une commission mixte paritaire (si rien n'est fait d'ici le 15 mai)	Réactivation de la commission mixte paritaire	Branches conformes
Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire Habillement articles textiles Habillement industries Imprimeries de laurier et industries graphiques Textile industrie	Ameublement (fabrication) Chaussure industrie Commerces de gros Industries chimiques Pharmaceutique industrie	Coiffure Experts Comptables et commissaires aux comptes Habillement commerce succursales Hôtels, cafés, restaurants Immobilier Maroquinerie Transports routiers	Animation Assurances (Sociétés) Automobile (services) Banque Boulangerie, Pâtisserie, entreprises artisanales Bureaux d'études techniques Caoutchouc Médicaux cabinets Particulier employeur Pharmacie d'officine Plasturgie Prévention sécurité Propreté entreprises Publicité



Un premier bilan de ces travaux sera effectué lors de la prochaine réunion du 10 juin. En attendant, deux autres séances de travail du même type sont programmées les 10 et 26 mai 2005.

La prochaine séance qui aura lieu le 10 mai sera l'occasion d'examiner la situation des 28 branches suivantes :

Restauration	Industries et Commerces alimentaires	Industries et Commerces non alimentaires	Autres
<ul style="list-style-type: none">▪ Restauration rapide▪ Restauration de Collectivités▪ Cafétérias et Assimilés Chaînes	<ul style="list-style-type: none">▪ Laiterie Industrie▪ Biscuiteries▪ Chocolateries▪ Entremets Industries▪ Produits Alimentaires Elaborés Industries▪ Volailles abattoirs▪ Vins, Cidres, Jus de Fruits, Spiritueux▪ Charcutières Industries▪ Viandes Industries et Commerce en gros▪ Boucherie Boucherie-Charcuterie Triperie▪ Fruits Légumes▪ Epicerie Produits Laitiers Commerce	<ul style="list-style-type: none">▪ Bricolage Vente au détail en libre-service▪ Sports Equipements de Loisirs Commerce▪ Magasins Grands et Populaires▪ Commerce de Détail non Alimentaires▪ Audiovisuel Electronique Equipement Ménager Commerce▪ Tracteurs Matériels Agricoles Commerce de détail▪ Ateliers de Découpe▪ Papeterie Fournitures de Bureau Commerce de détail▪ Verre fabrication Mécanique Industries	<ul style="list-style-type: none">▪ Importation▪ Exportation▪ Commission▪ Courtage▪ Ameublement▪ Négoce▪ Déchet Activités▪ Dentaires cabinets▪ Analyses Médicales Laboratoires Extra-Hospitaliers▪ Notariat▪ Formations Organismes▪ Mutualité

2. LE POINT DE VUE DES PARTENAIRES SOCIAUX

Cette décision gouvernementale visant à relancer les négociations salariales dans certaines branches reçoit un accueil plutôt favorable des organisations syndicales ; la CFTC, tout d'abord, pour qui la convocation des commissions mixtes paritaires constituait l'une des principales revendications jusqu'en mars dernier ; **la CFDT et Force Ouvrière**, ensuite, qui constatent aussi positivement la prise de décision du Ministre délégué aux Relations du Travail de convoquer les commissions mixtes paritaires.

Sans remettre en question le bien fondé de cette mesure, **la CGT** réclame toujours une revalorisation du SMIC pour l'année 2005 et continue d'encourager la négociation salariale au niveau de l'entreprise.

Enfin, si **la CFE-CGC** approuve également la démarche, elle revendique avant tout pour les cadres un salaire minimum fixé au niveau du plafond de la Sécurité Sociale et souhaite donner à l'intéressement et à la participation une place centrale pour réévaluer le pouvoir d'achat.

Seul le MEDEF, malgré sa participation aux travaux d'état de situation des branches, **refuse aujourd'hui de s'engager sur la question des salaires.**

Toute l'actualité sociale d'EPSY est disponible sur <http://www.etsy.com> ainsi que tous les liens dont vous avez besoin pour votre activité quotidienne.